

# Plan Local d'Urbanisme

- Liste des emplacements réservés
- Liste des Servitudes d'Utilité Publique
- Plan des Servitudes d'Utilité Publique
- Listes des Sites Archéologiques
- Plan des Sites Archéologiques
- Annexes sanitaires
- Analyse préliminaire des incidences sur Natura 2000
- Liste des éléments identifiés au titre de l'article L. 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme
- BATIMENTS AGRICOLES DONT LE CHANGEMENT DE DESTINATION EST AUTORISÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-1-5 II DU CODE DE L'URBANISME**
- Liste des lotissements de plus de dix ans, dont le règlement est maintenu
- Nuancier
- Comptes rendu des réunions des Personnes Publiques Associées
- Pièces administratives et de procédure


Liste des bâtiments dont le changement de destination est autorisé en application de l'article L. 123-1-5 II du code de l'urbanisme  
Pièce n° 6i


Dossier d'approbation du PLU


Approuvé par DCM en date du

2014

## Liste des bâtiments agricoles dont le changement de destination est autorisé

<b>Bâtiment n° 1 :</b>	
<b>Localisation</b>	Ce bâtiment se localise au niveau du lieu-dit Paborde
<b>Photographie</b>	
<b>Risques</b>	<p>Ce bâtiment est inclus dans le périmètre du PPR applicable sur la commune. Il conviendra donc de se référer aux prescriptions réglementaires de ce document de portée supra-communale avant toute demande d'occupation et d'utilisation du sol.</p> <p>Cette situation reflète l'état actuel des connaissances et ne préjuge en rien une éventuelle évolution, elle est donc susceptible de mise à jour.</p>
<b>Servitudes d'Utilité Publique</b>	<p>Le bâtiment n'est concerné par aucune Servitude d'Utilité Publique.</p> <p>Cette situation reflète l'état actuel des connaissances et ne préjuge en rien une éventuelle évolution, elle est donc susceptible de mise à jour.</p>

<b>Bâtiment n° 2 :</b>	
<b>Localisation</b>	Ce bâtiment se localise au niveau du lieu-dit Génégals.
<b>Photographie</b>	
<b>Risques</b>	<p>Ce bâtiment est inclus dans le périmètre du PPR applicable sur la commune. Il conviendra donc de se référer aux prescriptions règlementaires de ce document de portée supra-communale avant toute demande d'occupation et d'utilisation du sol.</p> <p>Cette situation reflète l'état actuel des connaissances et ne préjuge en rien une éventuelle évolution, elle est donc susceptible de mise à jour.</p>
<b>Servitudes d'Utilité Publique</b>	<p>Le bâtiment n'est concerné par aucune Servitude d'Utilité Publique.</p> <p>Cette situation reflète l'état actuel des connaissances et ne préjuge en rien une éventuelle évolution, elle est donc susceptible de mise à jour.</p>

<b>Bâtiment n° 3 :</b>	
<b>Localisation</b>	Ce bâtiment se localise au niveau du lieu-dit Camp d'en Salès.
<b>Photographie</b>	
<b>Risques</b>	<p>Ce bâtiment est inclus dans le périmètre du PPR applicable sur la commune. Il conviendra donc de se référer aux prescriptions réglementaires de ce document de portée supra-communale avant toute demande d'occupation et d'utilisation du sol.</p> <p>Cette situation reflète l'état actuel des connaissances et ne préjuge en rien une éventuelle évolution, elle est donc susceptible de mise à jour.</p>
<b>Servitudes d'Utilité Publique</b>	<p>Le bâtiment n'est concerné par aucune Servitude d'Utilité Publique.</p> <p>Cette situation reflète l'état actuel des connaissances et ne préjuge en rien une éventuelle évolution, elle est donc susceptible de mise à jour.</p>